

ne saurais à qui d'autre l'adresser. Le leader du gouvernement à la Chambre peut-il nous dire quand on remédiera à la situation surprenante concernant les annuaires de téléphone fournis à la galerie de la presse et aux députés et si ces annuaires seront mis à jour? Je pose cette question, car la semaine dernière nous avons reçu de nouveaux encarts et avons découvert, monsieur l'Orateur, que les députés défauts en juin dernier et qui ne sont plus associés à la Chambre des communes ont encore des numéros de téléphone, tandis que les nouveaux députés n'en ont pas. Il en est de même des fonctionnaires de l'État. Peut-on faire régler cette situation particulièrement bizarre?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

Le très hon. M. Diefenbaker: Voilà l'efficacité du gouvernement.

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Sauf erreur, le député s'enquiert des députés défauts et des fonctionnaires défauts...

M. Winch: Je n'ai pas parlé de fonctionnaires défauts.

L'hon. M. Macdonald: Je me renseignerai à ce sujet.

M. Winch: J'ai dit que la situation était surprenante.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Champlain a la parole.

[Français]

LES TRANSPORTS AÉRIENS

A PROPOS DU TRANSFERT DES DÉPARTS D'AIR CANADA DE MONTRÉAL À TORONTO

M. René Matte (Champlain): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Transports.

Est-ce que le transport des départs d'Air Canada de Montréal à Toronto est une conséquence des tergiversations au sujet du choix de l'emplacement du futur aéroport international de Montréal?

[Plus tard]

Monsieur l'Orateur, je reviens à ma question de tout à l'heure et j'en fais une question de privilège, puisque la question posée est extrêmement urgente.

Il y a eu, au début de février, un éditorial dans le...

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député voudra peut-être poser la question de nouveau et le ministre pourra considérer s'il y a lieu d'y répondre.

M. Matte: Alors, je demanderais au ministre si le transfert des départs d'Air Canada de Montréal à Toronto est dû aux tergiversations qui existent actuellement au sujet du choix de l'emplacement de l'aéroport international de Montréal?

M. l'Orateur: Après avoir entendu la question une seconde fois, j'ai de nouveau l'impression qu'elle n'est pas acceptable, mais il serait peut-être plus simple de permettre au ministre d'y répondre.

[Traduction]

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je dois dire que je n'ai pas compris la question ni la première ni la deuxième fois. Je suis prêt à l'entendre une fois de plus, mais je ne comprends pas à quel déménagement le député fait allusion, quand il parle d'un déménagement de Montréal à Toronto. S'il était un peu plus explicite je pourrais peut-être l'aider.

M. l'Orateur: Vu la difficulté, peut-être le ministre pourrait-il prendre note de la question lorsqu'elle paraîtra au *Hansard* demain.

L'OPPORTUNITÉ D'UNE DÉCLARATION SUR LA POLITIQUE EN MATIÈRE D'AVIATION

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Transports. Vu l'inquiétude des 224 membres de l'Association canadienne des transports aériens, le gouvernement fédéral a-t-il l'intention d'annoncer, au cours de la session, sa politique en matière d'aviation, surtout les transporteurs principaux et régionaux?

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, une politique est déjà en application. En ce qui concerne les transporteurs régionaux, comme mon honorable ami le sait, pendant longtemps, il fut impossible d'appliquer les mesures annoncées par mon prédécesseur, mais on le fait maintenant; je pense que la situation s'améliore, à la satisfaction de l'industrie et des usagers. Bien entendu, il y aura d'autres changements au moment opportun. Un certain nombre sont à l'étude par le gouvernement, en particulier par le ministre d'État (M. Richardson). Il n'y aura pas, j'imagine, de déclaration immédiate, mais avant trop longtemps, nous aurons sûrement des communications à faire à la Chambre des communes.